

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 27 FEVRIER 2009

VOTE DES QUATRE TAXES

	Taux moyen départemental	Taux 2008	Taux 2009 votés par le Conseil Municipal à l'unanimité
<i>TAXE D'HABITATION</i>	12,45	6,18	6,40
<i>TAXE FONCIER BATI</i>	19,57	10,86	11,24
<i>TAXE FONCIER NON BATI</i>	38,20	38,11	39,44
<i>TAXE PROFESSIONNELLE</i>	15,53	8,97	9,28

La recette supplémentaire s'élèvera à 13.050 €.

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Du fait de l'obligation de la prise en charge, par la commune, à compter du 1^{er} janvier 2009 de l'acheminement du réseau électrique au droit des parcelles constructibles et des éventuels renforcements de réseaux parfois très onéreux, le taux fixé pour une période de 3 ans est porté à 5 %, seul moyen pour avoir une recette de compensation même si elle n'est pas suffisante eu égard aux dépenses engendrées (voté à l'unanimité des membres présents).

A titre d'exemple, une personne sollicitant un permis de construire pour une maison d'une superficie de 100 m², permet une recette de 1.819 € (sans garage, sans tenir compte du dégrèvement pour emprunt...).

ASSAINISSEMENT : PRIX DU BRANCHEMENT AU RESEAU

Ce montant ne concerne que les habitations nouvelles ou les bâtiments anciens rénovés et raccordables. Fixé à l'unanimité des membres présents à 1.100 €.

ASSAINISSEMENT : PRIX DU M3 CONSOMME

En assainissement individuel on ne paie bien sûr pas de redevance mais, via le SPANC, il existe des frais de mise aux normes des installations, de contrôles et de vidange.

La redevance était de 0,72 euros par m3 d'eau, l'abonnement à 24,15 euros. Vote à 14 voix (procuration de Sabine FIVET) pour, et une abstention, pour appliquer 1,17 euros le m3 et 26 euros l'abonnement.

A titre d'exemple, un foyer consommant 100 m3 par an s'acquittera donc de 45 euros de plus pour cette même période.

Ces deux mesures permettent une recette annuelle d'environ 75 000 euros, ce qui devrait, par simulation, rapporter en fin de mandat la somme d'environ 375 000 euros qui contribuera aux travaux que nous devons réaliser, estimés à 1,8 millions d'euros.

Nous sommes donc encore loin du compte malgré cette hausse (on sait que 280 000 euros seront dépensés en 2009). Le reste sera financé par l'emprunt, la subvention du conseil général et espérons celle de l'Agence de l'Eau.

SUBVENTIONS 2009

 Union des commerçants de Saint Just	500 €
 Cotisation à l' Espace VTT du Massif des Bois Noirs	45 €

Pas de suite favorable a été donnée aux demandes formulées par la Mission Locale du Roannais et le Centre de Formation du Bâtiment.

ASSURANCE : PARTICIPATION AU SINISTRE E.R.A.

COVEA RISKS, au titre de la garantie décennale, a transmis son chèque de remboursement des travaux qu'il convient de réaliser sur la toiture de la salle ERA. Une délibération est prise pour encaisser la recette de 2.350 €.

PASSERELLE : CHOIX DE L'ARTISAN

La passerelle est la finalisation de l'aménagement de l'ancienne piscine. Une consultation a été faite par courrier du 13 octobre 2008 auprès des artisans (C. OBLETTE, SARL EXTRAT, ETS GOUTORBE). Deux d'entre eux ont répondu :

 SARL EXTRAT	7.860 € HT
 ETS GOUTORBE	7.796 € HT

C'est l'entreprise GOUTORBE qui a été retenue à l'unanimité. Il convient de préciser que cette dépense fait l'objet d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 35 %.

OUTILLAGE DE L'UNITE TECHNIQUE : CHOIX DU FOURNISSEUR

Il s'agit de petites fournitures nécessaires à l'équipe technique pour travailler avec un minimum de stock.

C'est le devis présenté par la Maison du Bricoleur de Saint Just-en-Chevalet (mieux-disant par ailleurs moins-disant) qui a été retenu à l'unanimité pour un montant de 1.179,10 € HT sur lequel sera perçue une aide du Conseil Général. Un avis défavorable a été attribué à Descours et Cabaud (2.197,35 € HT), WURTH (1.986,15 € HT), Les Salles Matériaux (1.328,56 € HT).

AMENDES DE POLICE 2009 : MODIFICATION DES RUBRIQUES

Par délibération du 31 octobre 2008 étaient définis les travaux éligibles aux amendes de police 2009 :

- ✚ **Murs et ponceaux**
Mur de soutènement de la montée au monument aux Morts
- ✚ **Amendes de police**
Création d'un trottoir dans un virage sur le RD1
- ✚ **Travaux de voirie et sécurité**
Aménagement du carrefour RD1 et RD 495

Du fait de la suppression de la dénomination « murs et ponceaux », remplacée par « voirie communale et rurale », une nouvelle délibération est adoptée.

E.M.G.T. : RENOUELEMENT DU BAIL

Arrive à échéance le 31 mars 2009. Renouvelé à l'unanimité pour une nouvelle période de 3 ans, révisable chaque année en application de l'indice du coût de la construction (479,39 € TTC à ce jour).

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Une demande a été formulée par Belinda FARJON et Julien PERRET à côté du terrain en cours de cession à Sébastien DAUSSY. Le prix du m2 précédemment fixé à 23 euros, est maintenu, à l'unanimité.

LOYER ET BAIL DE L'APPARTEMENT DIT « DE LA PERCEPTION »

Loué à Monsieur CHARRET et sa mère à compter du 1^{er} mai 2009 pour un montant de 380 € par mois. Aucune provision pour charge n'est demandée puisqu'ils seront les seuls occupants de l'ensemble du bâtiment et géreront directement la livraison de combustible. (trois mois de loyer gratuit en contrepartie de travaux de remise en état réalisés par les futurs locataires)

PERSONNEL COMMUNAL : SAISINE DU C.T.P.

Un avis consultatif doit être émis par cette instance siégeant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire pour :

- ✚ Augmentation des heures de Madame CHARLES à raison de ½ H par jour (2 H par semaine). A l'unanimité.
- ✚ Création du poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe et suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe du fait de la promotion liée à l'ancienneté de Dominique MOUSSÉ. (Patrick MOUSSÉ, conseiller municipal et époux de l'intéressée est invité à quitter la salle). A l'unanimité des 14 membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Signature d'une pétition pour le maintien de la radiothérapie à Roanne
- Adoption d'une motion pour le maintien du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Roanne
- P.L.U. : prochaine réunion le 20 mars 2009 (9 H). Réunion de travail.
- Groupes de travail : quasiment constitués. Une réunion avec les intéressés interviendra ultérieurement, avant validation lors d'un prochain Conseil municipal.
- Conseil Municipal exceptionnel vendredi 6 mars à 19 H 15 ordre du jour : approbation du DCE – Assainissement La Croix Vallier pour permettre d'avancer rapidement.

Séance levée à 0 H 45